



**VILLE D'ARBOIS**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

DEL 25.07.10-03

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 JUILLET 2025**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<p><b>PRESENTS</b> : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GAIDIOZ, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, CALONNE, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT-CHANEY, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER, Mme VERNIER, M. JABER, Mme HALLE, M. ROBERGET, conseillers municipaux.</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR</b> :</p> <p>M. PETIGNY pouvoir à Mme BRIOT-GAIDIOZ Mme BAILLY pouvoir à Mme GRESSER Mme LAMY pouvoir à M. ROBERGET</p> <p><b>ABSENT</b> : M. POULET</p> <p><b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : Mme CHATEAU Christine</p>
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 19	
Nb de procurations : 3	
Convocation du : 04/ 07 / 2025	

**DÉLIBÉRATION N° 03 :**

**Autorisation donnée à Mme la Maire de mettre en vente le bâtiment de la « Maison Vercel »**

Madame la Maire rappelle que la Maison « Vercel », dont un parc, sis 66 rue de Courcelles à Arbois, a été acquise par la ville d'Arbois en 2011, dans la perspective de créer un pôle culturel, scientifique et touristique autour de la Maison Pasteur.

Ce projet n'a pas évolué comme imaginé à l'époque, et un autre scénario pour rendre le site accessible a été privilégié par l'Académie des Sciences : l'acquisition et la rénovation complète de la Maison Horbach.

Les travaux étant sur le point d'être achevés, garder le bâtiment de la « Maison Vercel » ne présente plus le même intérêt, sauf la partie dite « grange du Biou », dont l'importance reste majeure pour la sauvegarde de notre patrimoine.

Par ailleurs, l'inoccupation de ce bâtiment a accéléré sa dégradation : toiture et cheminées qui s'écroulent, planchers qui s'effondrent, humidité qui se développe, avec suspicion récente de présence de mэрule dans la partie du bâtiment faisant l'angle de la rue de Courcelles et de la rue du Pré-Vercel (la commune a commandité un diagnostic pour le vérifier).

Rester propriétaire de ce bâtiment (hors grange du Biou) c'est prendre le risque de devoir y faire très rapidement des dépenses supplémentaires, à celles déjà réalisées, pour éviter qu'il ne présente un danger.

Au cours du mandat, la municipalité a été approchée à plusieurs reprises par des investisseurs pour réhabiliter le bâtiment pour en faire du logement, mais aucun n'a finalement donné suite.

Des agences immobilières ont estimé à 50 000 € la valeur du bien sans la grange du Biou.

Récemment, plusieurs contacts ont dit être intéressés par le bâtiment.

Il semble donc opportun de saisir l'occasion pour mettre une annonce pour vendre le bâtiment, en précisant l'offre et les attendus de la commune, et en mettant une date limite courte pour le retour des offres vu l'urgence liée à la dégradation du bâtiment, et se donner ainsi la possibilité de choisir le projet concordant le plus aux attentes de la commune :

- Vendre l'ensemble du bâtiment, exceptée la grange, qui historiquement est le lieu de fabrication de la grappe et la couronne de la Fête du Biou (ce qui amènera une copropriété entre l'acquéreur et la commune),
- Imposer une utilisation de la cour par la commune et ses partenaires a minima UNE semaine par an, notamment durant les quelques jours autour de la Fête du Biou, et inscrite dans un acte notarié.
- Projet ne nuisant pas à l'image du Biou.
- Privilégier un projet de réhabilitation pour du logement, respectant le bâti ancien, valorisant cette entrée de ville et mettant en valeur les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et la proximité de la Maison Pasteur.
- Vendre, avec la maison, une partie du terrain situé à l'arrière pour permettre la valorisation du bien par un acheteur et de l'habitat qualitatif.
- Projet ne nuisant ni à l'image du grand savant, ni à la Maison Pasteur, la complémentarité avec celle-ci serait un plus.
- L'acheteur prendra à sa charge le traitement de la mэрule et l'évacuation des matériaux atteints, si le diagnostic en confirme la présence.

Il est demandé aux porteurs de projet intéressés de présenter leur projet d'ici fin août et de faire une offre d'achat au moins conforme à l'estimation des Domaines (estimation sollicitée).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (4 contre), décide :**

- **D'ACCEPTER** la mise en vente du bâtiment dit de la « Maison Vercel », exceptée « la grange du Biou », et d'une partie du parc, sis 66 Rue de Courcelles, cadastrée AB1 d'une contenance de 26a60ca avant division parcellaire, au prix de 50 000 € (sous réserve de cohérence avec l'estimation des Domaines),
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à diffuser une annonce précisant les modalités de l'offre telles que décrites ci-dessus, avec une date limite de remise des projets et d'une offre d'achat d'ici fin août 2025 vu l'urgence à vendre ce bâtiment.
- **DE CONSTITUER** une commission d'analyse des candidatures composée de Mme Valérie DEPIERRE, Mme Catherine BUGADA, M. Valentin CHUARD, M. Loïc PETIGNY et un élu de la minorité à définir par celle-ci.

.../...

- **D'AUTORISER** Mme la Maire ou son représentant à signer une promesse de vente avec l'acheteur retenu par cette commission, sous réserve du respect des critères ci-dessus.
- **DE DIRE** que les frais de notaire et d'agence (s'il y en a) seront à la charge de l'acquéreur
- **DE DIRE** que la commune prendra à sa charge les frais de bornage de la parcelle pour délimiter le terrain
- **DE DIRE** que la commune et l'acquéreur se partageront à 50/50 les frais de rédaction du règlement de copropriété, de division parcellaire de la copropriété et d'acte de constitution de la copropriété.

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Arbois, le 16 juillet 2025

La Maire,



Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,



Christine CHATEAU